



.....

ETOILE GESTION

37, Avenue des Marronniers
Quartier Pas de Trets
13 112 LA DESTROUSSE
Tél. 04 42 36 01 94
etoilegestion@orpi.com

www.orpi.com

.....

BAREME DES HONORAIRES
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

1- LOCATIONS

« LES HONORAIRES SONT PARTAGES PAR MOITIE ENTRE LE BAILLEUR ET LE LOCATAIRE »
(Article 5 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986)

1-1 - HONORAIRES DE LOCATIONS D'HABITATION NUES ET MEUBLEES

COMPRENANT EXCLUSIVEMENT:

-Visite du bien / Constitution du dossier de solvabilité / Rédaction du bail / Réalisation de l'état des lieux d'entrée.

1 mois de loyer hors charges TTC à la charge du locataire et 1 mois de loyer hors charges TTC à la charge du bailleur.

Plafonnés à 13€ TTC dont 3 € par m2 pour le constat d'état des lieux pour la part locataire et pour la part propriétaire dans les Communes situées en zone tendues :

La Destrousse – La Bouilladisse – Belcodène – Rousset – Peynier – Trets – Saint Maximin - Aix en Provence – La Barque - Fuveau – Gréasque – Mimet – Saint Savournin – Cadolive – Auriol – Saint Zacharie – Plan d'Aups – Gemenos – Cuges les Pins – La Ciotat – Cassis – Carnoux – Aubagne – Pont de l'Etoile – Roquevaire – Allauch – Plan de Cuques – Marseille.

Plafonnés à 13€ dont 3€ par m2 pour le constat d'état des lieux pour la part locataire et pour la part propriétaire pour les autres communes non situées en zone tendue.

1-2 - LOCATION « PROFESSIONNEL » ou « COMMERCIAL » :

20% du loyer annuel TTC à la charge exclusive du preneur

AUTRES PRESTATIONS

Rédaction de bail commercial ou professionnel : 2 mois de loyer TTC à la charge exclusive du preneur.

2- TARIFS DE LA GESTION

« LES HONORAIRES SONT LIBRES » (Ordonnance n° 86-1243 du 1^{er} décembre 1986)

2-1 - GESTION LOCATIVE

Gestion simple : 8% HT soit 9.60 % TTC sur le montant des sommes encaissées

2-2 Avec Assurance Loyers Impayés : 3 % TTC sur le montant des sommes encaissées

Envoi des aides à la Déclaration annuelle des Revenus Fonciers : 25 € HT, soit 30 € TTC par Immeuble



.....

ETOILE GESTION

37, Avenue des Marronniers
Quartier Pas de Trets
13 112 LA DESTROUSSE
Tél. 04 42 36 01 94
etoilegestion@orpi.com

www.orpi.com

.....

3- TRANSACTION

TARIFS DE LA TRANSACTION : Les honoraires sont libres (ordonnance n° 8661243 du 1^{er} décembre 986) Taux de TVA en vigueur de 20%

VENTE IMMOBILIERE : A usage d'habitation (y sont assimilées les cessions de parts ou d'actions de sociétés donnant vocation à attribution en jouissance ou en propriété d'un immeuble affecté à ces usages. En ce qui concerne les rentes viagères, l'assiette est constituée par la valeur vénale du bien et dans les autres cas, par son prix.

Les honoraires sont à la charge du vendeur, TVA comprise : 10 000 € jusqu'à 150 000 €, 12 000 € jusqu'à 180 000 €, 13 000 € jusqu'à 270 000 €, 14 000 € jusqu'à 330 000 €, 15 000 € jusqu'à 450 000 €, 23 000 € jusqu'à 500 000 €, 30 000 € jusqu'à 650 000 €, 50 000 € jusqu'à 1 000 000 € et 100 000 € au-delà.

Vente de terrains à bâtir : 10% à la charge du vendeur

Immeubles à usage professionnel : 10% à la charge du vendeur

**Taux de TVA en vigueur : 20 %*